



Service diocésain des Pèlerinages
18 rue Mègevand
25041 BESANCON cedex
Agrément Tourisme N° IM025100008
Mail : pelerinages@diocese-besancon.fr

☎ : 06 28 66 54 59

PROGRAMME PELERINAGE DU 04 AU 8 SEPTEMBRE 2023

« LA SAINTE CROIX DES VOSGES »

Accompagnateur spirituel : Père Norbert PETOT



JOUR 1 : Départ de Besançon parking Chamars
– Arrêt Vesoul puis route pour SENONES.



Pique-nique tiré du sac avant la visite de l'Abbaye de Senones. Visite du village, et petite boucle pédestre sur les hauteurs. Arrivée sur le site de l'hébergement (en bus pour certains si besoin) – Installation, repas et nuit au CLOS MALPRE.

JOUR 2 : départ après le petit déjeuner vers MOYENMOUTIER soit sur 9 kms par le haut ou par la voie verte – Pique-nique avant la visite de l'Abbaye, célébration de lancement. Retour à pied par la voie verte vers l'hébergement – Repas et Nuit au gîte.



JOUR 3 : départ après le petit déjeuner pour le Mont St Odile – marche (9 Kms) avant l'arrivée puis célébration et découverte du Mont avant le pique-nique.

Départ pour Natzwiller visite du camp du Struthof – Temps de recueillement - Retour vers Senones, dîner et nuit au

Clos Malpré.



JOUR 4 : départ après le petit déjeuner à pied pour l'Abbaye d'ETIVAL- visite du site – Pique nique –Visite de l'usine de CLAIREFONTAINE - Retour à pied vers l'hébergement pour le repas et la nuit.



JOUR 5 : départ après le petit déjeuner pour GERARDMER – Marche au-dessus du lac– Célébration de fin de pèlerinage- Pique nique et retour vers BESANCON

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

5 jours/ 4 nuits	
40 places disponibles	Acompte 170 €
Tout confort 560€	Moindre confort 510€
Solde avant le 4 août 2023	
Ce prix comprend : <ul style="list-style-type: none">• Les assurances « rapatriement » et « annulation »• Le transport• La pension complète du 04 septembre soir au 08 septembre midi.• Les entrées dans les sites mentionnés au programme	Ce prix ne comprend pas : <ul style="list-style-type: none">• Les offrandes lors des célébrations• Les boissons, extras et d'une manière générale tous les frais personnels.• Les éventuels surcoûts sur place liés à des événements indépendants de notre volonté (conditions météo...)
Ce programme peut être sujet à modification en fonction des impératifs locaux.	
LINGE DE TOILETTE A PREVOIR	
<i>Excellente condition physique demandée.</i>	

INSCRIPTION :

Aucune réservation ne sera retenue par téléphone. L'inscription à un pèlerinage ne deviendra effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte.

Le débit de votre compte bancaire vaut confirmation de votre inscription.

Toutefois les personnes désirant une confirmation écrite de leur inscription sont priées de joindre à celle-ci une enveloppe timbrée à leur adresse.

Les inscriptions sont closes dès que l'effectif est atteint.

Le solde du pèlerinage est à verser **trente jours avant le départ**. Toute inscription faite moins de trente jours avant un départ doit être réglée intégralement.

Pour toute correspondance et règlement, bien rappeler les noms et dates du pèlerinage concerné.

8 à 10 jours avant le départ, tous les participants recevront un avis de départ contenant toutes les informations nécessaires : Lieu de rendez-vous, horaires, noms et adresses des hôtels, consignes et conseils divers, étiquette pour les bagages.

TARIFS :

Les tarifs établis en novembre pour un nombre minimum de participants sont susceptibles de modifications suivant les hausses pouvant survenir en cours d'année (coût des services).

Un mois avant le départ, le Service des Pèlerinages se réserve le droit :

- d'annuler le pèlerinage si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. (les sommes avancées seront remboursées)
- D'en modifier le coût en cas de hausse des éléments mentionnés ci-dessus.

Prestations incluses dans le prix du pèlerinage :

L'organisation générale et les services nécessaires.

-Les transports et transferts prévus au programme.

-Le logement en pension complète.

Les chambres moindres confort comportent douche et WC à partager.

Les chambres tout confort comporte douche et WC

-Les excursions, droit d'entrée et visites guidées mentionnées au programme.

-L'assistance d'un accompagnateur du Service des Pèlerinages chargé de l'animation culturelle et spirituelle, assisté de guides ou d'accompagnateurs locaux si nécessaires.

-Les assurances assistance-rapatriement et vol des bagages (avec déduction des coefficients de vétusté).

-L'Assurance annulation.

-La documentation (selon le pèlerinage)

Prestations non incluses dans le prix du pèlerinage :

-Les entrées non indiquées au programme.

-Les frais personnels.

-Les boissons.

-Les offrandes

ANNULATION & DESISTEMENT :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

L'annulation doit résulter exclusivement de l'un des évènements suivants, sur présentation d'un justificatif

-Maladie grave, blessure ou décès :

-de l'adhérent, de son conjoint, ascendants, descendants, gendres, belles-filles, neveux et nièces.

de la personne devant voyager avec l'adhérent (personnes sans liens de parenté inscrite sur le même bulletin). *(par maladie ou blessure grave, on entend toute altération de santé ou toute atteinte corporelle constatée par un médecin, interdisant au malade ou à l'accidenté de quitter son domicile ou l'établissement de soins où il est en traitement à la date du départ et impliquant la cessation de toute activité.)*

- Des frais de dossier en fonction de la date d'annulation pourront être retenus

ASSISTANCE & RAPATRIEMENT :

Prestation assurée par la Mutuelle St-Christophe et incluse dans le prix du pèlerinage mettant à disposition les services suivants :

-Assurances aux personnes : rapatriement médical du malade accompagné par une personne proche, présence et visite d'un proche auprès de la personne hospitalisée, rapatriement et accompagnement du défunt, retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, retour anticipé au domicile en cas de sinistre habitation, transmissions de messages urgents, remboursement des frais médicaux à l'étranger.

-Assistance juridique : Avance de caution pénale, frais d'avocat.

Le détail du domaine d'application de l'Assistance pèlerinage est à votre disposition sur simple demande au Service des Pèlerinages.

RESPONSABILITES :

• Du service des pèlerinages : celui-ci ne peut être tenu responsable de certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services, il n'agit qu'en qualité d'intermédiaire. Aussi le pèlerin ne peut prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'évènements imprévus.

Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'évènements climatiques tels que tempêtes ou ouragans, les frais occasionnés restent à la charge du pèlerin.

• Du pèlerin : le pèlerin doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin relatif au pèlerinage choisi : vaccinations demandée, validité du passeport ou de la carte d'identité nationale, condition physique précisée.

Tout voyage interrompu ou écourté **du fait du participant** ne peut prétendre à remboursement.

A bientôt

L'équipe du service des pèlerinages

